

Orgues Comtadines et Orgues Provençales

(Supplément)

AVANT-PROPOS

Ces quelques pages voudraient être un complément à l'étude que nous avons publiée sous ce titre, il y a vingt ans, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (1), puis sous forme d'un tirage à part aujourd'hui épuisé (2).

Les notes qui suivent doivent autant que les premières à l'amitié du travailleur que fut notre regretté confrère Hyacinthe Chobant. Nul de ceux qui ont eu le privilège d'approcher cet érudit n'ignore avec quelle méthode il a fouillé les archives notariales à la garde desquelles il présidait. Nul n'ignore sa serviabilité. A titre de preuve, puis-je me permettre, au seuil de cet article, d'extraire d'une de ses lettres ce passage, qui dit tout l'homme ? « De mon fidèle souvenir et de mes sentiments les plus cordiaux, je vous envoie de temps à autre le témoignage par quelques *fiches* : cela vaut mieux que les cartes de visite chères à nos parents ». Quelle délicatesse dans la conception de l'entraide confraternelle !

Les pages qui viennent utilisent tous ces renseignements, ceux également que j'ai personnellement recueillis après 1935, ceux enfin qui m'ont été obligeamment communiqués par mon confrère J. Billoud, archiviste en chef de la ville de Marseille, dont j'ai mis souvent la compétence et la complaisance à contribution. Qu'il veuille trouver ici l'expression de ma vive gratitude.

(1) 2^{me} série. Tome XXXIV, année 1934 (3^{me} et 4^{me} trimestres), pp. 61-172. Avignon, Aubanel, 1935. — Tous les devis d'orgues qu'utilisait cette étude avaient été publiés *in extenso* dans notre thèse complémentaire, *Documents inédits relatifs à l'orgue français*, Paris, 1935, 2 vol., Heugel, 486 p.

(2) Floury, 117 p.

I

INTRODUCTION

À l'heure où un Comité formé des principales personnalités politiques et religieuses du Sud-Est envisage d'entreprendre, avec le concours de l'Etat, la résurrection du plus bel ensemble instrumental de Provence — l'orgue de l'église conventuelle de Saint-Maximin du Var — il ne paraîtra peut-être pas téméraire d'ouvrir à nouveau le dossier des orgues comtadines et provençales, pour l'enrichir.

Cette étude vient, en règle générale, continuer et par là-même confirmer ce qui a été écrit voici quatre lustres : aussi bien avons nous pris le parti d'observer dans la rédaction la même méthode, dans l'exposé des faits la même présentation. Non que nous revenions sur des généralités que nous avons résumées en trois chapitres d'une Première Partie, sous le titre générique : *l'Instrument*. Les quelques lignes de la présente introduction visent à corroborer des dates, nuancer la pensée, accentuer un trait, souligner une idée. En revanche, nous sommes restés fidèles au plan de la Seconde Partie : *les Instruments*, série de *monographies* établies suivant une formule dont la sécheresse ne nous a pas échappé (historique, composition, sources), mais qui, dans leur brièveté, doivent apporter au lecteur le maximum de renseignements (1), à l'érudit la référence-clé ou le maximum de garanties.

* * *

Rédigées il y a vingt ans, les conclusions de notre précédent exposé demeurent. Il existe un orgue comtadin, provençal, qui se situe à mi chemin entre le positif italien et le grand orgue français de tribune. Il serait imprudent de juger de cet instrument au vu ou à l'audition du monumental ensemble de Saint-Maximin du Var comme il eut été inexact de prendre, aux XVII^e et XVIII^e siècles, pour types de l'orgue provençal, ces exemplaires uniques de la facture méridionale du Flamand Charles Royer — à la Major de Marseille, à Saint-Laurent, à Saint-Victor ou bien encore aux Accoules. Ce sont là, semble-t-il, des exceptions. La règle veut que

(1) En ce supplément, et à toute fin d'en faciliter la consultation, nous avons observé l'ordre alphabétique des noms de localités.

l'orgue construit en Provence, dans le Comtat, dans l'Etat d'Avignon, soit un instrument très réduit, à un clavier principal d'une douzaine de jeux et dont la sonorité s'enrichit parfois de quelques maigres rangées de tuyaux enfermés dans un petit positif sur tribune. Des principaux de 8, 4, 2, une fourniture ; et pour répondre à ces tuyaux d'étain, une série de jeux en « étoffe » (étain et plomb) sonnans 8, 4, 2, bouchés ou à cheminée. La tierce ou la sesquialte : a — élément premier du cornet — n'apparaissent pas toujours isolées. Les anches sont réduites à la trompette, voire à une voix humaine qui chevrotte derrière son tremblant. Au buffet, plat, doré, des soleils tournent, des grelots, des chapeaux chinois répondent au rossignol qui clapote avec ses deux ou trois tubes débouchant dans un récipient rempli d'eau. Quarante huit touches suffisent à interpréter toute la musique, sans doute une musique fort simple : *ricercari*, *canzone*, *fuguettes*, *versets* *contrapuntiques*, qui, empruntant à l'office ses thèmes grégoriens, se font entendre en alternance avec la maîtrise. Ce modeste instrument — image du modeste portatif ou positif de la péninsule — suffit à remplir les modestes églises, peu longues, peu élevées, qui parsèment le sol provençal. Hormis ceux et celles des très grands centres (Marseille, Saint-Maximin, Avignon, Aix, Arles), les chapitres, les fabriques ont peu de moyens : les donateurs n'apparaissent pas légion et il est à croire que les facteurs italiens, partisans d'un instrument réduit à l'essentiel, eurent ici et là plus de succès que ces Flamands, ces Normands qui s'entêtaient — plusieurs firent d'ailleurs faillite — à proposer des orgues semblables à celles de Namur ou de Rouen (1).

* * *

(1) Nous devons spécifier ici que, faute d'avoir pu dépouiller partie des minutes conservées aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, nous réservons notre jugement sur la vie organistique, la valeur, le nombre, l'importance des orgues à Marseille. Qui aurait le temps de scruter avec minutie les trente études des notaires marseillais — certaines ne comportent pas de répertoires ou des répertoires incomplets — découvrirait sans doute que cette ville riche et peuplée, a connu, au XVIIe s., au moins autant d'orgues qu'Avignon ; et que les Royer, les Julien, les Eustache — pour ne donner ici que trois grands noms de l'orgue marseillais — ont contribué à doter les églises de la puissante cité provençale, de quantité d'instruments, dont tout a disparu. Resterait à savoir, à montrer en quoi ces instruments reflètent une tradition italienne, en quoi ils s'enrichissent de perfectionnements flamands, rouennais ou parisiens. Ces grandes orgues marseillaises, qui donc les touchait ? Que jouaient leurs titulaires ? On aimerait savoir si, sur le pupitre de ces instruments, alternaient, au XVIIe s., musique de Frescobaldi et musique de Titelouze. Nous n'avons jusqu'à présent rien trouvé sur les orgues de Senanque, Silvacane et du Thoronet. Les cisterciens en possédaient-ils ici ? L'un d'eux pour-tant était facteur d'orgues au XVe siècle !

Des cinquante six monographies que comportait notre ancienne étude, une quinzaine ici se trouvent enrichies de documents nouveaux : ceux-ci permettent de compléter une notice, préciser une date, fournissent une composition que nous n'avions pas alors relevée. En outre, six instruments apparaissent dont nous n'avions pas trouvé trace : Bollène, Cucuron, Aubagne, Saint-Gilles, les Mineurs de l'Isle, Fréjus. Encore pour ce dernier n'apportons-nous... qu'une date. C'est peu. Là encore, des notaires locaux pourraient accroître la moisson... Quelques nouveaux noms de facteurs se font jour, les uns laïcs (Fr. de la Croix, P. Garnier), les autres religieux (le frère Yon) ; les uns indigènes (N. Béraud), les autres originaires de régions voisines ou éloignées (Aullanier, de Tournon en Vivarais ; B. Prepositi). L'Italie était présente dans ses artisans dès le XIV^e siècle ; elle se maintient encore ici au XVIII^e. S'il se confirme que le pays fait rarement une distinction entre le menuisier et l'organier — les Veyras, Boisselier, Meyssonier, Eustache se réclament des deux métiers — il apparaît qu'au XV^e siècle, un facteur d'orgues construit au même titre des violes ou des épinettes et qu'au XVII^e siècle, de nombreux facteurs d'orgues jouent de l'orgue (Meyssonier, Julien, Eustache, etc.) (1). Le pays sillonné par nos facteurs — notamment par les Eustache au XVII^e s. — se circonscrit dans le quadrilatère Gap, Rhodéz, Narbonne Fréjus ; si Marseille — par-là, l'Italie — déborde sur la rive droite du Rhône, jamais l'influence espagnole ne parviendra à toucher la terre provençale. Du moins n'en avons-nous point trouvé trace, hormis le passage éclair du fameux Louis de Rande à Marseille sous le règne de Louis XIII (2).

* * *

Cueillis au cours des siècles, voici, pour étayer quelques-unes de ces idées, certains détails qui ne pourront trouver place dans les monographies qui suivent ni dans les *Pièces*

(1) Charles Boisselier est un menuisier qui s'est d'abord associé à un facteur originaire de Bretagne, Pierre Galran ; en 1705, Boisselier se disait « facteur d'orgues clavecins, épinettes et autres instruments » (Saint-Gilles). En 1712, Boisselier construit pour 2000 livres, sur le dessin de « Pierre Mignard, architecte du Roi, citoyen d'Avignon », un retable pour l'église des religieuses de Saint-Benoît d'Avignon, ouvrage reçu par P. Mignard le 13 novembre 1714 (Lapeyre, 224, f^o 151).

(2) Sur ce musicien, v. la note 2 de la p. 420 de l'article du P. F. de Dainville, *XVII^e siècle*, 1954, n^o 21-22.

justificatives dont le lecteur voudra bien nous excuser de ne donner que les plus importantes, en fin de travail. Série de fiches ? Sans doute. Mais chacune avec sa couleur et qui projette sur l'ensemble de la trame ces points lumineux susceptibles, un jour, d'éclairer la route...

Pénétrons le XV^e s. Une convention, datée d'Avignon le 5 octobre 1426, a pour propos d'assurer la subsistance, pendant un an, de Catherine, veuve de Maître Pierre, de Paris (1), « qui faciebat organa et alia instrumenta cordarum musicæ » (2). Voici donc un organier de la capitale qui, devant la guerre et l'Anglais (3), a fui sa ville natale pour venir chercher fortune sur les terres du Pape, en un paisible pays où il pense trouver à construire soit des orgues, soit des violes.

Quelques vingt ans plus tard, voici deux étrangers signalés à Avignon ; l'un est Guillaume de Sparanna de Hollande, organiste de la reine d'Espagne, qui reçoit vingt cinq écus des exécuteurs testamentaires de Jean de Colonia (4) ; l'autre est un Bohémien du diocèse de Prague, Procope Waldvogel qui s'installe dans les Etats du Souverain Pontife : cet artisan, un orfèvre, s'acquitte le 30 avril 1446 de son dû entre les mains du Père Martin Landescrau, l'organiste du Couvent des Carmes d'Avignon, auquel il avait emprunté cinq ducats d'or (5). Pour quelle raison ? L'acte n'en souffle mot. Si Avignon ne cesse d'attirer les facteurs étrangers, il est à croire que le Comtat, les paroisses et les couvents de la Cité leur assurent un travail continu. Natif du diocèse de Mayence, l'organiste Barthélémy Prepositi vient en Avignon pour louer une maison par un acte du 20 décembre 1469 (6) ; il signe comme témoin dans une minute du 24 juillet 1478 (7), ce qui tend à prouver qu'il a trouvé sur place du travail depuis onze années. Natif de Tours, on l'a dit, Nicolas Petit, qui vient de construire l'orgue de Carpentras, n'y a sans doute point perdu, puisque, habitant cette ville, il achète une vigne le 15 avril

(1) Son nom est en blanc.

(2) Vaucluse, Vincenti, 60, non fol.

(3) Est-ce à la suite d'Azincourt ?

(4) Vaucluse, Martin, 708, 30 mai 1466.

(5) Acte notarié publié par l'abbé Requin, *Les Origines de l'Imprimerie à Avignon*, Bulletin du Comité, 1890.

(6) Vaucluse, Martin, 264, f^o 82.

(7) *Ibid.* 543, non fol.

1488 (1). Enfin, environ la même date, voici le signalement d'un autre facteur d'orgues, le sieur Pierre Bonerii, qui paraît comme témoin, le 31 août 1498, dans une pièce rédigée devant la porte de l'église des Prêcheurs d'Avignon (2)... On peut donc se persuader que les facteurs d'orgues abondent en Provence au temps du bon Roi René.

Ces facteurs, il semble qu'ils se multiplient au XVI^e s. Leurs orgues, elles paraissent pénétrer et comme envahir les moindres églises. On l'a déjà vu. On le verra plus loin. Les voici même chez le particulier. L'inventaire après décès d'un riche marchand d'Avignon, Pierre Basilhe, nous signale, le 22 avril 1500, « in studio parvo... unas orgues parvas » (3). Vingt trois ans plus tard, voici que se noue une bien curieuse association entre un clerc habitant Avignon et un artisan génois. Michel Bonifidei, qui fabrique épinettes et « alia quecumque instrumenta organisata » (traduisez : toutes sortes de petites orgues portatives ou positives), engage pour trois ans Damien de Novella, Génois, demeurant pour l'heure à Avignon, à construire des violes, violons et autres instruments (4), à l'exclusion des orgues.

Le 22 novembre 1525, un inventaire de son mobilier signale tous les outils qu'il possède « ad usum organistarum » (5). Est-ce lui, est-ce plutôt son fils ? Dix-huit mois plus tard, l'organiste ou facteur du même nom, Michel Bonifidei (6) épouse la veuve Perrinette Gaillard, qui lui apporte deux cents florins de dot. On aimerait savoir si cet artisan poursuit le double métier de luthier et de facteur et s'il construit de petits instruments pour les particuliers, semblables à celui

(1) *Ibid.* Béraud, 347, f^o 233.

(2) Vaucluse, Pons, 819, non fol.

(3) *Ibid.*, Martin, 479.

(4) *Ibid.*, Martin, 1161, f^o 266. De ce facteur génois, rapprochons le nom de Louis Gratia, qui construit des épinettes et des clavecins en Avignon au début du XVII^e s. Un mandat du 23 juin 1501, conservé aux Arch. Comm. d'Avignon (CC, Pièces justificatives des Comptes), signale les sommes versées aux ouvriers qui ont travaillé au clavecin de la reine Anne : à Nicolas d'Amiens, peintre ; à Louis Gratia « pour avoir monté et garni de cordes ledit clavi-cymbalum et l'accorder ». Ce clavecin, présenté à la reine par Mgr d'Arles, a été conduit à Lyon. (Pansier, *Le cbien du roi Louis XI et le clavecin de la reine Anne*, Annales d'Avignon, t. I, 1912, p. 211). Les brèves de J. Pelletier (Vaucluse, J. Martin) signalent le 16 septembre 1504 la vente d'un clavicorde par « Louis Gracia, organiste ». — Le 29 novembre 1503, le même avait vendu une épinette à G. Charles, cordelier de Montpellier (Pons, 1406, f^o 138).

(5) Vaucluse, Beaulieu, 1465, f^o 158 v^o.

(6) *Ibid.* Beaulieu, 1466, f^o 37. Du lieu de Lanesio (?), parochie Vauterozi, diocèse de Mende.

que Jean Juglaris doit vendre à Gérard de Ripe le 20 mars 1551, avec ses soufflets « cum suis vulgo soffles » (1). Il est vrai que ces artisans-facteurs se montrent experts aussi compétents dans le travail du bois que dans celui du métal et que bien souvent c'est, pour vivre, le menuisier ou l'ébéniste qui doit l'emporter sur l'organier. En veut-on un exemple ? Le 31 octobre 1558, l'organiste Antoine Veyras, dont le nom figurait comme témoin, il y a trois ans, au bas du contrat signé avec Aullanier pour la réfection de l'orgue de Saint-Pierre d'Avignon, passe à son tour un marché avec Antoine-Honoré d'Oraison, seigneur d'Oraison et vicomte de Cadenet, pour la construction, au prix de six écus d'or, d'une « liette faicte à la mode d'Alemaigne d'Italie (*sic*)... qui contiendra unze petites liettes et ung armoire... au milieu ; lesquelles liettes se tyreront avecques un boton de boys de beau noyer fait au tour » (2). Somptueux meuble, n'est-il pas vrai, et dont il importe que la « finition » donne satisfaction à l'acquéreur... Les Bonefidei sont originaires de Mende, Aullanier de Tournon ; François de la Croix, « faiseur d'orgues », qui épouse le 7 janvier 1566 Anne Armand, fille d'un libraire dont la dot se monte à trente florins, est originaire, lui, de Bagnols, au diocèse d'Uzès (3). Enfin — et nous abandonnons notre XVI^e s. sur cette minute si pittoresque — voici qu'en Avignon, le 18 avril 1586 (4), Barbe Bonnefoy (5), veuve de sire André Meyrouet le vieux, vend à Maître Michel Le Franc, « sonneur de violons » demeurant à Avignon, « ungs petitz orgues a quatre jeux non completz », pour le prix de six écus d'or. Le Franc sera tenu en échange, d'« acoustrer et metre d'acort unes regales appartenentz à la dite Bonnefoy, y failhantz de canons ». En outre, Le Franc, qui lui a déjà « acoustré une espinete », s'engage à enseigner au fils de Barbe, le jeune Antoine Meyrouet, « a jouer de l'espinete durant ung moys prochainement venant » (6). Comme on aimerait connaître les instruments de musique que Barbe Bonnefoy conserve en sa demeure, outre épinette, régale, orgue porta-

(1) *Ibid.* Beaulieu, 1127, f^o 264.

(2) *Ibid.* Vincenti, 1336, f^o 675.

(3) Vaucluse, Beaulieu, 199, f^o 22.

(4) *Ibid.*, Pons, 357, f^o 27.

(5) Aurait-elle une parenté avec Michel Bonefidei (Bonnefoy) cité plus haut et qui a épousé en 1527 Perinette Gaillard ? Serait-ce leur fille ?

(6) Quittance finale en marge du 17 août 1587.

tive ; comme on aimerait savoir à quelle classe de la société elle appartient, où elle a appris la musique et quelle musique elle interprète sur son épinette, sur les quatre jeux incomplets de son portatif ! De son salon, n'est-il pas permis de rapprocher celui de la maîtresse de maison qui, à la même date, invitait à jouer autour d'une table les musiciens (chanteurs, gambiste, luthiste, qui se trouvent réunis sur le fameux tableau du Musée d'Aix ? (1)

En cette toile, faut-il voir comme un reflet de la vie de société en Provence à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle ? L'abondance des actes ferait écrire à l'historien que les activités musicales se multiplient au XVII^e s. Est-ce bien l'expression de la vérité ? Il est de fait que l'orgue prend alors l'allure d'un instrument soliste et qu'apparaissent parfois — jusqu'en ce midi italianisé — le clavier secondaire de *Positif*, le demi clavier d'*Echo*. De cette multitude d'actes notariés évoquant la vie de l'instrument, veut-on quelques exemples isolés sous le règne de Louis XIII ? C'est en 1611 une contestation pour les orgues, entre le collège de Saint-Martial et la communauté de Piolenc (2). C'est, un an plus tard (3), la curieuse commande faite par l'abbé Balthazard Flassany, bénéficiaire de l'église paroissiale de l'Isle, à Esprit Meissonnier, menuisier de Cavaillon (qui s'engage au nom de son père René) d'un petit orgue de salon — un orgue positif sans doute — avec ses trois jeux, « ceux de la monstre, d'estaing commun, et les aultres de plomb, le plus grand canon de deux pans et demy haulteur, d'ung bon ton de chappelle ». Commandé le 7 novembre 1612, Flassany compte entrer en possession de ce petit orgue pour Noël. Il le paiera soixante florins, soit douze écus.

1600-1630 : voici justement que monte l'étoile du plus célèbre des facteurs annexés par la Provence : Pierre Marchand. Sa renommée est assez grande dans tout le midi pour qu'il puisse réclamer son dû ; le 18 janvier 1619, il constitue procureur Jean Bertrand, son serviteur, « pour réclamer et recevoir de Mgr l'Evêque de Fréjus quatre vingts écus de trois livres... reste de plus grande somme que se montent d'orgues

(1) Nous l'avons reproduit dans *La Musique française*, 1947, planche XX.

(2) Vaucluse, B 565, f^o 78.

(3) *Ibid.*, Roussel, 1540, f^o 841 v^o.

que le dit constituant a cy devant fait par ordre et charge de Monseigneur » (1)... Les différents actes concernant ce Pontoisien signalent son passage un peu partout : Avignon, Villeneuve-lez-Avignon, Aix, Forcalquier, Beaucaire, Carpentras, l'Isle, Pernes, Pertuis, Marseille, etc. En premières noces, nous l'avons signalé, il avait épousé Isabeau d'Antarde et l'un de ses premiers testaments datait du 31 mars 1606. En secondes noces il s'est marié avec Isabeau Mouret et nous croyons tenir son dernier testament dans l'acte du 9 février 1632 (2) : il nomme ici pour son héritier universel son fils Elzias, lègue à son épouse l'usage d'une chambre « garnie » dans sa maison avignonnaise et demande à être enterré dans l'église de Notre-Dame de la Principale, « au tombeau qu'il a proche le bénitier ». Ces quelques précisions sont pour démontrer que les documents concernant la vie privée de ces facteurs fournissent parfois d'utiles renseignements sur leurs carrières ou leur famille. Le contrat de mariage d'André Eustache, frère de Gaspard et de Dominique, signataires de l'acte passé devant notaire le 25 janvier 1639 (3), nous livre ainsi le nom du père (l'ancêtre gapançois) de cette dynastie de facteurs qui devait s'imposer à Marseille dans la construction des orgues jusqu'à la fin du XVIII^e s. : il s'agit d'Arnoux Eustache. Celui-ci avait épousé une Cécile Rivière, alors que son fils André épousa Anne Rolland. Il n'y a pas à redire ici l'énergie au travail, l'activité des trois frères qui ont fait le renom de cette firme. Ils sont les seuls à passer le Rhône, ces Gapançais fixés à Marseille, et à trouver des commandes dans un quadrilatère que marquent les villes de Perpignan, Le Puy, Embrun et Draguignan. Facteurs, ils se chargent de la menuiserie. Menuisiers, ils se chargent de la sculpture comme de la charpente (4). En bref, ils paraissent aptes aux affaires autant qu'aptés à harmoniser des pleins jeux.

(1) Vaucluse, Beaulieu, 1363, f^o 24.

(2) Vaucluse, Beaulieu, 1368, f^o 20. Marchand est mort le dernier février 1632 (Avignon, GG, Etat civil, Notre-Dame la Principale).

(3) Bouches-du-Rhône, 351 E, 945, f^o 68 v^o.

(4) En voici un nouvel exemple : le 11 août 1665, se référant à un acte passé le 2 septembre 1654 devant Districtis, notaire nimois, André Eustache donne à prix fait à Christoph Noiratte, maître sculpteur de Marseille, le *retable* du maître autel de la Cathédrale de Nîmes. On pense bien que sur les neuf cents livres prévues, André aura sa commission... Quant à la menuiserie, elle est, par le même, commandée à Antoine Cubisot, menuisier marseillais. (Bouches-du-Rhône, 381 E, 251, f^o 084 v^o, 1103, 1693, 1696).

Leur seul concurrent, c'est, un temps, le Flamand Charles Royer, qui trouve bien assez de travail à Marseille pour s'acheter une maison le 10 novembre 1670 (1).

Les facteurs d'orgues ont-ils fait faillite en Provence au XVII^e siècle ? Il n'y semble point, tellement abondante et riche se montre une clientèle désireuse de restaurer, voire d'agrandir, les instruments dont elle a l'usage.

* * *

Il nous paraît dès lors superflu d'insister. Au XVIII^e siècle, en revanche, les mentions de marchés — en Provence comme en France — se font plus rares : une époque qui laisse les instruments se détériorer, qui ne les renouvelle pas avec la fréquence d'hier. La grande heure de l'orgue est passée... Un certain scepticisme, une foi moins vibrante, la diffusion des idées nouvelles, l'apparition de l'orchestre qui tend à attirer à lui les forces vives de la musique, voilà qui explique le déclin de l'instrument sacré... Ceci explique aussi les rares mentions de travaux d'orgues — du moins de travaux importants comme celui de Saint-Maximin du Var — sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, dans les monographies qui suivent...

* * *

En guise de conclusion à cette étude, le lecteur trouvera, outre quelques *Pièces justificatives*, un *Index alphabétique* des facteurs d'orgues que nous avons rencontrés en Provence au cours de ces travaux. Les quelques cent noms que nous avons ici groupés justifieront peut-être ces dernières remarques.

Ces organiers se répartissent en apparence sur quatre siècles : 1350-1750. En fait, la grande école de facture provençale se réduit à deux siècles et demi : 1480-1730. Il n'y a pas à s'en étonner, puisque c'est là une règle générale que nous avons observée partout dans l'histoire de l'orgue français. Plus frappante, la répartition de ces organiers, groupés quant à leurs origines : une soixantaine d'artisans locaux (2), une

(1) Bouches-du-Rhône, 363 E, 166, f^o 1824 v^o.

(2) Comme un Charles Boisselier, par exemple, qui est natif de Rognes (Bouches-du-Rhône, Arr. d'Aix, canton Lambesc), ainsi que nous en avertit un acte du 3 novembre 1691, par lequel les Chartreux de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon lui donnent à faire « 38 chaires de chœur de noyer » (Guiraud, 1691-92, f^o 230 v^o).

dizaine d'Italiens, près d'une trentaine de « Français » venus des régions les plus diverses et attirés par ce Midi. Qu'on en juge. Sans doute voici d'abord ceux qui descendent des provinces ou des villes limitrophes : Nîmes, Bagnols (Uzès), Tournon, Valence, Montmeillan, Chambéry, Gap, Nice. Mais voici — et le fait mérite d'être souligné — les artistes qui arrivent de Mâcon, Langres, Clermont en Auvergne, Troyes ; puis de Tours, Paris, Pontoise, Rouen, Rennes, Angers ; enfin celui (Royer) qui est descendu de Namur. Les uns s'installent et font souche ; les autres passent. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que la Provence est un pays qui absorbe quantité d'orgues et dont la clientèle, contrairement à la masse de la clientèle de France, aime à doter d'un instrument, si petit soit-il, la moindre tribune de la moindre église paroissiale ou conventuelle. Car c'est encore là un fait curieux : les régulieriers, souvent si dénués de moyens financiers, sont toujours assez riches pour construire en leur église ou leur chapelle un instrument. Sur les cent noms de facteurs groupés plus loin, le lecteur trouvera près d'une vingtaine de moines pratiquant le métier. Ils appartiennent à tous les ordres : Carmes, Religieux de l'Observance, Cordeliers, Dominicains, Récollets, Cisterciens, Ermites de Saint-Augustin.

À l'exception de quelques-uns, la célébrité de chacun de ces facteurs semble avoir été de peu de durée. Ils restent une dizaine d'années dans le pays et déjà un autre les remplace. Il est vrai que nous ne connaissons qu'une part infime de leurs activités. Certains Italiens ne font qu'un voyage. D'autres se fixent en ces deux grands centres de la vie musicale : Marseille et Avignon. C'est Avignon surtout qui paraît attirer ceux que nous pourrions appeler les étrangers, c'est-à-dire ceux qui viennent soit d'Italie, au XV^e siècle surtout, soit de l'ouest français : les Da Pratis, les Ancôme, les Robelin, les Petit, les Bonifidei, les Marchand, les Gilbert, les Royer, les Gabran. De cette liste, trois noms se détachent, intéressants à divers égards. Qui a pu attirer de Tours ce Nicolas Petit, que nous rencontrons à Carpentras en 1485, et quelle équipe a pu utiliser cet artisan qui a pris à charge — avant de disparaître à tout jamais — trois instruments neufs, en la même année 1489 ? De même, pour quelles raisons, financières ou familiales, un Pontoisien (Marchand) a-t-il quitté

son diocèse rouennais vers 1580 — seraient-ce les guerres de religion ? — pour s'installer en Avignon d'où il a rayonné cinquante ans ? La même question doit être posée à propos de Charles Royer qui, après Marchand, se fait en Provence, à Marseille notamment, où il séjourne, l'introducteur du grand orgue flamand et rouennais. Relevons enfin chez ces artisans la permanence de l'idée de la dynastie, telle qu'elle joue en Normandie, en Champagne, en Ile de France. En voici deux exemples : celui des Meyssonnier, celui des Eustache. Ces derniers finiront par posséder en main tout le marché après trois ou quatre générations, comme le possédèrent à Paris les Thierry ou les Clicquot, à Rouen, les Lefebvre.

II

LES INSTRUMENTS (1)

APT

L'instrument de la Cathédrale était touché, en 1513, par Pierre Joueux, ainsi qu'il appert dans un arrentement de maison pour un an, passé à son nom (a).

(a) Vaucluse, Geoffroy, 78, f^o 60.

AUBAGNE

Le facteur André Eustache a reçu, le 19 décembre 1665, pour 2200 livres, la commande d'un orgue (buffet compris) dont la boiserie devait rappeler celle du Positif de Saint-Victor de Marseille (a). Le paiement de cet instrument ne fut achevé qu'en 1671 (b).

Composition : Montre 4 ; — Bourdon 8 ; — Doublette 2 ; — Four-niture 3 r. ; — Flûte 4 ; — Nasard ; — Sesquialtera ; — Fifre ou Flûte traversine 2 ; — Flageolet ou Larigot ; — Voix humaine.

Clavier de 47 touches. Rossignol. Tremblant. Une « ventouse » qui « fera tourner deux étoiles ».

(a) Bouches-du-Rhône, 363 E, 160, f^o 1783 v^o.

(b) *Ibid.* 363 E, 167, f^o 844 v^o.

AVIGNON : Métropole Notre-Dame des Doms

Sur l'orgue des XVI^e et XVII^e s., les renseignements étaient très épars : quelques noms d'organistes, mais aucun détail sur l'instrument qu'avaient à jouer ces derniers. Les archives signalaient une restauration du vieil orgue par Jean Desfarges en 1632 ; une autre par le Père Barracan en 1687.

Or un texte inédit, croyons-nous, fait état d'un important travail entrepris en 1676 par André Eustache et vient éclairer en par-

(1) Nous aimons à répéter ici que les notes suivantes ne font que compléter les notices concernant les instruments dont l'histoire a été donnée en 1935 dans notre étude : *Orgues comtadines et provençales*. Entre ce premier travail et celui-ci, il n'y aura jamais un double emploi, à moins que, pour l'intelligence du texte, ce double emploi ne soit signalé.

tie l'histoire voilée de mystère de l'orgue métropolitain. Voici le résumé de l'acte daté du 4 août (a).

Le Prince Pamphile ayant fait don au chapitre de 375 écus romains (soit 125 pistoles) pour l'embellissement de l'église, sous la « conduite » de l'archevêque Hyacinthe Libelli, il fut décidé que « l'ornement le plus nécessaire à l'état present de l'église seroit de transporter les orgues, les augmenter et les embellir de deux affusts vis à vis l'un de l'autre, dont l'un sera réel avec son orgue, et l'autre sera fainct ».

Deux sculpteurs d'Avignon, Barthélemy Girard et Sébastien Laffanone, sont aussitôt chargés d'ériger ces deux buffets. Les frères Gabriel et Raymond Rat auront à les dorer, à l'exclusion « des deux anges qui tiennent les armes du plus haut du couronnement » : le tout pour 64 louis d'argent. Intervient enfin André Eustache. Le devis qu'il signe nous apprend qu'il est appelé à démonter le vieil orgue — dont on ne dévoile pas l'emplacement — et à remonter dans le buffet neuf tout le matériel ancien, après l'avoir mis au point (réfection des mécanismes du sommier) et augmenté d'une fourniture de 3 rangs, d'un cornet de 5 rangs (20 notes). Le clavier principal est porté à 47 touches, la pédale de 3 à 8 notes. Eustache avait huit mois pour exécuter un travail qui lui était payé 625 livres. Il nous est malheureusement impossible de déduire de ce devis la composition exacte du *vieil* orgue de la Métropole (a) : orgue du XV^e ou du XVI^e siècle ? Orgue de 6 à 8 jeux ?

(a) Vaucluse, Beaulieu, 918, f^o 477-480. Pièce justificative n^o 1.

AVIGNON : Saint-Didier

Le 21 mars 1783, le chapitre de Saint-Didier passe avec le R. P. Jacques Marinis, religieux prêtre de l'ordre des Frères Mineurs du couvent d'Avignon, une convention aux termes de laquelle le religieux promet : 1. de refaire les trois soufflets de l'orgue et de les remonter en peau blanche ; 2. de construire un sommier de pédale en deux parties pour être placées l'une à droite, l'autre à gauche du clavier, de 17 notes avec mouvements, abrégés et deux jeux : trompette, clairon ; 3. d'augmenter le clavier manuel des jeux suivants : trompette, clairon, plein jeu (« à 5 tuyaux par touche dont le plus gros sera à la quinte de la doublette »), tierce, larigot ; 4. de restaurer le vieil orgue, de le nettoyer, de prévoir la place de jeux neufs, de réparer les tuyaux usagés. Ce marché fut conclu moyennant la somme de 1800 livres. La quittance finale date du 31 mai 1786 (a).

(a) Vaucluse, Beaulieu, 1860, f^o 812.

AVIGNON : Saint-Geniès

L'Inventaire de l'église, établi le 29 janvier 1520, signale un orgue dès cette époque (a).

(a) Vaucluse, Vincenti, 223, non fol.

AVIGNON : Saint-Pierre

Par acte du 12 décembre 1555, Jean Aullanier, natif de Tournon en Vivarais, promet au chapitre de faire à neuf un orgue, à la place du vieil instrument, « en la forme, manière et qualité des orgues que sont à l'église metropollitaine Nostre Dame d'Avignon ». Au dessus de la montre, il sera fait place — comme aux Doms — à une petite plate face en laquelle des tuyaux de 12^{m^e} — soit de nasard — seront rangés en forme de « mitre ». En outre, cet orgue comportera un petit positif — ce qui est chose très rare à cette

époque en Avignon — composé d'une flûte au ton de 6 pieds, d'une 12^me ou nasard, d'une Flûte de 2 ou 15^me, « lesquels troys jeux se diront nazardz », se tireront par l'intermédiaire d'un registre collectif et « approcheront en leur son au jeu de violions ». Ainsi, en ce devis, il n'est point question de la composition du grand orgue, tellement la formule en était connue (montre, prestant, doublette, fourniture, flûte 4, nasard, larigot), mais on insiste sur la composition, la présentation du positif de dos, tellement cette particularité paraît, en ces régions, une innovation d'importance. Aullanier doit construire cet instrument en six mois, pour le prix de 208 écus. On lui donnera les débris du vieil orgue. Parmi les témoins à l'acte signe Antoine Verjus, organiste d'Avignon (a).

Composition (Grand-Orgue) : Montre 6 ; — Prestant 3 ; — Doublette ; — Fourniture ; — Flûte 3 ; — Nasard ; — Larigot.

(*Positif*) : 1 registre ; — Flûte 6 ; — Flûte 2 ; — Nasard.

(a) Vaucluse, Pons, 785, f^o 89.

AVIGNON : Couvent des Frères Mineurs ou des Cordeliers

Le plus ancien texte relatif à l'histoire de l'orgue en Avignon doit être reculé de quelques treize années. C'est en effet en ce couvent des Mineurs qu'il est fait pour la première fois mention d'un orgue que l'on restaure, pour le prix de V d., VII s., en décembre 1359 (a). Les comptes du couvent nous enseignent qu'en mai 1431, le frère Johannes Galhardi travaillait encore à l'orgue : on lui donne d'une part IX g., VI d., d'autre part II g. (b). Un peu plus d'un siècle après, maître Jehan, l'organiste, et son compagnon, reçoivent (1^{er} octobre 1553) 2 sous et 4 patas pour avoir accordé l'orgue (c).

(a) Vaucluse, H., Cordeliers d'Avignon, Comptes, 29, f^o 452 v^o.

(b) *Ibid.* 31, f^o 164 v^o, 165.

(c) *Ibid.*, 32, f^o 127.

AVIGNON : Couvent des Dominicains

Antoine Julien, facteur de Marseille, et son fils Honoré, sont chargés, par acte du 27 juillet 1689, de restaurer l'orgue du couvent et de l'agrandir. Le travail est important. Il y a lieu d'« augmenter » les soufflets, de refaire un certain nombre de jeux à neuf (fourniture, cymbale, cornet, flûte, trompette, voix humaine, cornet d'écho), de vérifier les portevent et de réparer les vieux jeux de l'instrument. Les Julien, après travail fait, recevront 600 l. « monnaie de Roi ». Ils garderont les « débris et despoille du vieil orgue, seront nourris par le couvent, auront droit à un souffleur et à la chandelle. La quittance finale, en marge de l'acte, est datée du 28 juillet 1690 (a).

Composition Grand-Orgue : Montre ; — Prestant ; — Doublette ; — Fourniture 3 r. ; — Cymbale 2 r. ; — Bourdon 8 ; — Flûte 4 ; — Nasard ; — Larigot ; — Cornet ; — Tierce ; — Trompette ; — Voix humaine.

Echo : Cornet (commençant au 3^me mi).

(a) Vaucluse, Pons, 2^me versement, 94, f^o 242 ; Pièce justificative 11.

BOLLENE : Eglise Saint-Martin

Maître Dominique François, organiste et facteur d'orgues, habitant le lieu dit Christarnaud au diocèse de Valence, promet le 18 avril 1543, au recteur du Collège Saint-Nicolas-d'Annecy d'Avignon (ce collège est seigneur de Bollène) et aux consuls de la communauté, de restaurer les orgues de l'église paroissiale Saint-Mar-

tin de Bollène, d'en nettoyer les tuyaux, tant ceux de bois que ceux d'étain ou de plomb, d'en refaire les portevent, d'en réviser les soufflets, d'en faire tourner les deux soleils. Il accomplira le travail d'ici huit jours, pour 20 florins (a).

(a) Vaucluse, Sabatier, 137, f° 130 v° ; les tables de l'étude Sabatier de Bollène (n° 125, f° 107) signalent ici, en 1531, un organiste qui répond au nom de Guillaume Neveu (acte perdu).

CAROMB

L'orgue actuel, expertisé fin juillet 1703 par M. Arnaud, organiste d'Avignon, était sorti des mains de Charles Boisselin. Il a été vendu par ce facteur à la confrérie du Saint-Sacrement, érigée dans l'église de Saint-Maurice de Caromb, par acte du 25 juin 1703. Cet instrument, prévu pour le chœur de l'église, a été placé sur une petite tribune à laquelle on accède par un minuscule escalier. Boisselin s'était engagé à le terminer au mois d'août pour le prix de 1650 l., payables en dix ans, par paiements d'au moins 300 livres chacun, avec intérêt à 5 % (a). Le 6 août, Esprit Arnaud déclare que l'orgue mis en place depuis quelques jours, est fort bon et n'a aucun défaut. Les prieurs de la confrérie font à Boisselin un premier versement de 600 l. Pour sa peine, Arnaud reçoit 4 écus blancs valant chacun 3 l. 12 s. (b).

Composition : Montre ; — Prestant ; — Doublette ; Fourniture ; — Cymbale ; — Bourdon ; — Flûte 4 ; — Cornet ; — Nasard ; — Tierce ; — Cromorne.

Sur ces onze jeux (« dix jeux plains », car le cornet ne comptait que pour un demi-jeu), quatre étaient coupés en basses et dessus.

(a) Vaucluse, Falque, 724, f° 138.

(b) *Ibid.*, f° 152.

CARPENTRAS : Saint-Siffrein

Deux annotations extraites d'un manuscrit de la bibliothèque nous apprennent que, le 9 novembre 1727, les Eustache père et fils de Marseille (sans doute André et Jean, organiste de Saint-Martin), avaient, après établissement d'un « Etat de l'orgue » déjà signalé par nous, présenté le devis d'un instrument neuf de la valeur de 6000 l. ; proposition non retenue par le chapitre qui n'avaient pas les moyens d'y faire face (a). Treize mois plus tard (12 février 1729), on apprend que c'est l'évêque qui supportera les frais de l'orgue, le chapitre n'avancant que 500 l. Celui-ci souhaite le concours des Eustache, mais finalement s'en remettra au choix de l'évêque : celui-ci se porte sur le Rouennais Brière, chargé d'ériger le nouvel orgue (b).

(a) Bibl. de Carpentras, ms. 1440, f° 84.

(b) *Ibid.* f° 94.

CAVAILLON : Cathédrale

Facteur d'orgues de Nîmes, Gillet Duboys est appelé non seulement à restaurer l'orgue, ainsi qu'on l'a dit, mais à construire à neuf un buffet — le « fustage des orgues » — selon « la teneur du portreht » qui lui a été taillé. Ce buffet doit être de noyer et l'entrepreneur doit le livrer pour la Pentecôte. Il lui sera payé 60 écus d'or, dont 20 lui sont immédiatement versés. Duboys emportera le « fustage vieux » des orgues (a).

(a) Vaucluse, Liffran, 142, f° 12 v°. Acte du 17 février 1540.

CIOTAT (LA)

Etrange histoire que celle de la construction des orgues en cette église ! C'est Anne Mestre, dite Baufetans, veuve d'Anthonon Ulhaud, qui décida d'offrir à la paroisse les orgues qu'elle avait achetées aux chanoines de l'église des Accoules de Marseille au

printemps de l'année 1663. Pour faire l'acquisition de cet instrument, la veuve Ulhaud donnait le 15 mai une procuration au maître orfèvre de La Ciotat, Claude Gaymard, qui acquit l'orgue par acte du 6 juin. « La validité de cette transaction parut contestable aux recteurs de l'illuminatoire et Confrérie du T. S. Sacrement de l'Autel, car ceux-ci soumièrent le cas à la Cour de bailliage de La Ciotat. C'est alors que la dame Meistre, ayant d'abord confirmé les pouvoirs de Gaymard, fit intervenir le 20 juin la communauté représentée par les consuls... pour lui bailler les fonds nécessaires, des mains du huissier Claude Abeille ».

L'orgue avait coûté 1000 livres. L'emprunteuse engageait par le même acte ses biens meubles et immeubles et notamment la maison qu'elle possédait rue Notre-Dame-de-Grâce et sa propriété de Ceyreste. En août 1663, l'orgue avait pris place dans l'église ; il était en état de jouer le 14 de ce mois. En 1664, la fabrique engageait comme maître organiste Antoine Brémond, « grand scavant et expérimenté en cet exercice », qui recevait un traitement de 97 livres annuelles. L'instrument devait être réparé en 1727 (358 l.), 1742 (440 l.). A cette dernière date, les honoraires de l'organiste sont portés à 150 livres.

Se présente alors, pour profiter de ce traitement, un prêtre du nom de Mercurin, que les consuls ignorent et sur lequel ils vont quérir auprès de l'évêque, Mgr de Belsunce, quelques renseignements. La réponse de l'évêque (6 octobre 1744) mérite d'être ici reproduite :

« Je ne connais point, Messieurs, l'ecclésiastique Mercurin que vous me proposez. Je n'en ai jamais entendu parler. Un ecclésiastique qui se cache à son Evêque ne donne pas une grande idée de lui. Vous savez que, pour être régent dans une ville comme la Ciotat, il ne suffit pas de savoir jouer des orgues : il faut des mœurs, de la piété et de la science. Je vais prendre sur cela les informations nécessaires et je souhaite qu'elles répondent à l'envie que j'ai de vous faire tous les plaisirs qui dépendent de moi. Il est vrai, Messieurs, que cinquante écus sont bien peu de chose, mais les secondaires n'en ont pas davantage dans toutes les paroisses, même dans celles qui n'ont point de casuel. Le sieur Mercurin, n'ayant rien à faire qu'à jouer des orgues, ne paraîtrait pas fort à plaindre d'être sur le pied des secondaires qui travaillent jour et nuit, et d'avoir même cinquante francs plus qu'eux. Mais, il est naturel de tâcher de se faire un bon parti. J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que vous me connaissez, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

† HENRY, Ev. de Marseille

A Marseille, le 6 octobre 1744 ».

Un autre Mercurin organiste — est-ce le neveu ? — réclame, en 1821, une augmentation de salaire !

Le buffet de l'orgue des Accoules transporté à La Ciotat en 1663 a été parfois confondu avec l'orgue de la Major sculpté par Mathias dont la montre aurait été envoyée à La Ciotat, après vente, en 1855.

— Extrait du *Journal de deux notaires Ciotadens*, par Albert Ritt. — Arch. Comm. BB 11. — Saurel, *Dictionnaire des Bouches-du-Rhône*, 1877, t. I. p. 313. — Bousquet, *La Major*, p. 274.

CUCURON

L'Inventaire manuscrit des Archives Communales signale :
1° un mandat de 42 l. à Martin Mathias pour l'entretien de l'orgue, un mandat de 200 l. au même pour la facture du buffet (1749-51) ;
2° un mandat de 159 l. pour l'entretien de l'instrument (1741-50) ;

3^o un mandat de 73 l. au Chevalier de Copin pour avoir accordé l'orgue (1753-54). (a).

(a) CC 45, 49, 52.

CUERS (VAR)

Le prix fait de l'orgue construit par Charles Royer, daté du 23 septembre 1668 (1800 l.) se trouve aux Archives Communales de Cuers, BB 18, f^o 46 v^o.

L'ISLE-sur-SORGUE : Notre-Dame-des-Anges

Par testament daté du 6 août 1525, le marchand Jacques Monier lègue 10 florins pour les orgues à construire dans l'église paroissiale (a), ce qui nous est une précieuse indication déjà sur l'histoire de l'instrument qui a précédé celui de Marchand. Le 28 août 1537, le peintre Pierre Soquet délivre aux « commissaires » de l'orgue une quittance de 23 florins pour ses travaux de peinture à l'orgue (b) : c'est dire que l'organe sonore est terminé. Nous en trouvons d'ailleurs la preuve en ce fait que le 18 décembre 1538, le frère Gabriel Girard, organiste, « prêtre de l'ordre des frères mineurs et recteur de la Chapellenie de Saint-Etienne en l'église de l'Isle », lègue au chapitre les revenus de cette chapellenie, pour en faire profiter l'organiste (c). L'instrument qu'il touche fera son service près de trente cinq ans. Le 27 mai 1572, Pierre Granier, facteur natif de Toulon, habitant Avignon, s'engage à « rabilier et accoustrer » les orgues, en fournissant lui-même le plomb nécessaire, l'étain et tous autres matériaux à l'exclusion du bois. Il veillera aux emprunts d'un jeu à l'autre et terminera dans deux mois un travail qui lui doit rapporter 110 florins (d).

(a) Vaucluse, Roussel, 910, f^o 489 v^o.

(b) *Ibid.* 924, f^o 25 v^o.

(c) *Ibid.* 924, f^o 243.

(d) *Ibid.* 1375, f^o 27 v^o.

L'ISLE-sur-SORGUES : Couvent des Mineurs

Le 24 juin 1630, Véran et François Meyssonnier père et fils, menuisiers et facteurs d'orgues demeurant à Cavaillon, promettent de livrer avant la fête prochaine de Pâques au Couvent des Mineurs un orgue « à ton de chapelle » dont nous donnons ci-dessous la composition. Ils auront à fournir le buffet, dont le devant de noyer sera « fait à panneau en bosse et les pilastres canelez, avec ses chapiteaux et cournisses ». Sur ce buffet, les entrepreneurs seront tenus de placer les armes du R. P. gardien Elzias Allegier, qui a donné l'argent nécessaire à l'érection de l'instrument. Les Meyssonnier toucheront 200 écus, dont 50 comptant, et emporteront le vieil orgue. En marge de l'acte, la quittance finale est datée du 5 décembre 1632 (a).

Composition : Montre 4 ; — Doublette 2 ; — Cymbale 2 r. ; — Bourdon 8 ; — Flûte 2 ; — Larigot ; — Flûte 4 (bois) ; — Nasard ; — Flûte 2 ; — 6 Pédales de bois ; — Tremblant ; — 2 Etoiles.

(a) Vaucluse, Moureau, 69, f^o 58.

MARSEILLE : La Major

Le facteur Charles Royer a été chargé de restaurer cet instrument à la suite du marché passé le 31 octobre 1674 (a). L'organier était tenu de « monter » six soufflets, de démonter le grand-orgue, nettoyer la montre, ajouter au sommier principal une quinte ouverte de 3 pieds pour augmenter la puissance du plein-jeu, de faire à neuf les dessus du bourdon de 16. Le tout pour la somme de 500 livres.

(a) Marseille, Etude Régis Dugas. Registre de Guillaume Poncy, pour 1674-1675, f^o 618.

PERNES

Le vieil orgue, qui remonte sans doute à l'instrument construit par Marchand, fait, en 1716, l'objet d'une complète révision et d'un agrandissement confiés au Milanais Joseph-Antoine Violetti. Celui-ci s'engage à garnir de peau neuve les soufflets, faire à neuf un soufflet, un clavier, un sommier de bois de noyer de 8 pieds de long, porter à 48 le nombre de tuyaux de chaque registre (les anciens jeux comptaient 46 notes) et construire 16 « pédales de bois bouchées dont la première sera de 8 pieds de haut ». Violetti doit terminer son travail le 31 décembre et recevoir 1100 livres. C'est un acte du 23 septembre qui donne ces détails et qui ajoute que le facteur travaillait à ces réfections depuis environ trois mois, « en suite d'un prix fait sous seing privé du 21 juin 1716 » (a). En marge de la minute, la quittance finale porte la date du 5 septembre 1717. Entre temps, l'orgue a été expertisé par le frère Hugues Vespier, religieux des Grands Carmes, organiste (b).

Composition : Montre 8 ; — Prestant 4 ; — Doublette 2 ; — Cymbale 2 r. ; — Fourniture 2 r. ; — Bourdon 8 ; — Nasard ; — Larigot ; — Cornet 5 r. ; — Flûte 4 ; — Flûte 2 ou Tierce ; — Fifre.

Soixante ans plus tard, voici de nouveaux travaux effectués par Antoine Gibert et dont nous avons signalé le point de départ le 22 octobre 1771. Gibert, qui habite alors Tourves en Provence, reconnaît, le 29 avril 1773, avoir reçu 1100 l. sur les 1500 qui lui sont encore dues « pour la dernière paye du prix fait de l'orgue », ainsi que 60 l. pour « reste et entier paiement du prix fait de 600 l. pour le boisage de la dite orgue, qui lui a été donné postérieurement par police privée ». Un rapport d'expertise de l'orgue a été dressé par le P. Marinis, le 27 avril (c). Le 16 décembre, nouveau versement de 200 l. à Gilbert (d). En 1777, le P. Marinis effectue quelques réparations à l'instrument, restaure les trois soufflets, en place un quatrième, pour le prix de 2000 l. (e) : son travail est expertisé par Joseph Pilat, organiste des Doms, le 28 novembre 1777. Pour payer Marinis, la communauté de Pernes constitue en faveur de ce religieux mineur, le 6 avril 1778, un capital de 2000 l. à 5 % (f) : le 29 novembre 1787, devenu gardien du couvent des PP. Mineurs d'Avignon, Marinis reconnaît avoir reçu de la communauté de Pernes 2000 l. pour restitution d'un capital de pareille somme à 5 % d'intérêt (g). Si nous avons rapporté ces quelques détails, c'est pour montrer comment une communauté dépourvue de moyens avait, à la veille de la Révolution, réussi à tourner la difficile question du financement d'un instrument...

(a) Vaucluse, Guillaume, 462, f^o 581 v^o.

(b) *Ibid.*, 463, f^o 71 v^o.

(c) *Ibid.*, 313, f^o 326 v^o.

(d) *Ibid.*, 313, f^o 373 v^o.

(e) Arch. Comm. Pernes, BB, volumes des délib. 1767-1782, f^o 248.

(f) Vaucluse, Guillaume, 313, f^o 551.

(g) *Ibid.*, 327, f^o 601 v^o.

ROQUEMAURE

Un décret signé de l'archevêque d'Avignon, Mgr Dominique de Marinis, et daté du 17 février 1664, stipule que le chapitre de Roquemaure a eu des orgues « de tout temps ». Elles avaient été données par la communauté de ce lieu. Les huguenots les démolirent. Puis, quelques temps après, la communauté les a fait rétablir. Le décret de l'archevêque assure le traitement de l'organiste (2/3 payé par le chapitre ; 1/3 par la communauté) qui est de 180 l. par an (a).

(a) Vaucluse, G1 306, f^o 87.

(à suivre)

Norbert DUFOURCQ